



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question orale n° 1008

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur les moyens affectés à la prise en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Alors que 800 000 personnes souffrent actuellement de cette maladie et que 100 à 200 000 nouveaux cas sont décelés chaque année, un « plan Alzheimer et maladies apparentées 2004-2007 » a été annoncé le 13 septembre dernier, à grands renforts de communication, par le Gouvernement. Le précédent dispositif (« programme 2001-2005 pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées »), élaboré en octobre 2001, avait eu des effets positifs en termes d'amélioration du diagnostic, avec notamment une progression importante du nombre de consultations mémoire (238 sur l'ensemble du territoire en 2003 contre 174 en 2002). Il semble a contrario que les crédits promis en septembre 2004 peinent à être débloqués. La Fédération française des centres de mémoire de ressource et de recherche déplorait encore le 22 octobre le manque de moyens financiers et l'isolement budgétaire. Sur le terrain, dans les départements, le constat est analogue : en dépit des annonces, la création de places d'hébergement, la mise en place d'accueils de jour et l'aménagement des établissements sont au point mort, cependant que la charge représentée par l'allocation personnalisée d'autonomie ne cesse de progresser, tirée par l'augmentation continue du nombre de personnes dépendantes. Il la remercie par conséquent de lui indiquer quels moyens le Gouvernement a effectivement consacrés à la maladie d'Alzheimer depuis 2002 et quelles mesures concrètes il entend mettre en oeuvre pour améliorer significativement la prise en charge des personnes qui en souffrent.

Texte de la réponse

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ATTEINTES DE LA MALADIE D'ALZHEIMER

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, pour exposer sa question, n° 1008, relative à la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

M. Jean-Pierre Balligand. Madame la secrétaire d'État aux personnes âgées, mes chers collègues, alors que 800 000 personnes souffrent actuellement de la maladie d'Alzheimer et que 100 000 à 200 000 nouveaux cas sont décelés chaque année, un " plan Alzheimer et maladies apparentées 2004-2007 " a été annoncé par le Gouvernement il y a quatre mois, le 13 septembre 2004, à grands renforts de communication dans les médias.

Le précédent dispositif, baptisé " programme 2001-2005 pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées " et élaboré en octobre 2001, a eu des effets positifs incontestables en termes d'amélioration du diagnostic - ce que traduit, par exemple, la progression sans précédent du nombre de consultations mémoire. Il semble en revanche que l'on peine à débloquer les crédits promis en septembre 2004. La Fédération française des centres de mémoire de ressource et de recherche déplorait ainsi, le 22 octobre 2004, le manque de moyens financiers et l'isolement budgétaire dont souffre cette cause. Sur le terrain, dans les départements, le constat est analogue : en dépit des annonces, la création de places d'hébergement, la mise en place d'accueils de jour et l'aménagement

des établissements tardent à se concrétiser, cependant que la charge représentée par l'allocation personnalisée d'autonomie ne cesse de progresser, tirée par l'augmentation continue du nombre de personnes dépendantes : de deuxième au troisième trimestre 2004, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 1,1 % !

Je souhaiterais, par conséquent, que vous nous indiquiez précisément quels moyens le Gouvernement a effectivement consacrés à la maladie d'Alzheimer depuis 2002 et quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour améliorer concrètement la prise en charge des personnes qui en souffrent.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État aux personnes âgées.

Mme Catherine Vautrin, *secrétaire d'État aux personnes âgées*. La maladie d'Alzheimer est en effet un sujet extrêmement préoccupant, monsieur le député. C'est pourquoi Philippe Douste-Blazy a présenté en septembre dernier le plan Alzheimer 2004-2007, qui comporte quatre grands axes : respecter la dignité des malades en faisant de cette affection une maladie à part entière en la faisant figurer dans la liste des affections de longue durée ; tout mettre en oeuvre pour un diagnostic précoce ; améliorer la qualité de vie des patients, et partant celle des très nombreux aidants naturels, ceux qui accompagnent leurs proches ; enfin, encourager la recherche clinique et fondamentale.

Les centres de consultation mémoire de proximité ont en effet une grande importance car ils permettent l'accès à un diagnostic précoce, indispensable à un projet de soins et à une prise en charge globale. On en comptait 164 en 2002 et 238 au début de 2004. Je disposerai très prochainement du nombre exact d'ouvertures pour l'ensemble de l'année 2004. Nous avons également annoncé avec Philippe Douste-Blazy la création de 100 nouvelles consultations d'ici à 2007, et 15 millions d'euros y seront consacrés en 2005. Comme vous pouvez le constater, nous nous attachons à ce que ces mesures se traduisent dans la réalité !

Pour accompagner les malades qui vivent à domicile, le plan Vieillesse et solidarité prévoit, comme l'a annoncé le Premier ministre, des places supplémentaires d'accueil de jour et d'hébergement temporaire. Pour l'exercice 2004, ce sont 13 millions d'euros, soit un doublement des moyens dégagés en 2003, qui ont été mobilisés, ce qui nous a permis de réaliser une première tranche de 3 250 places nouvelles réparties en 2 125 places d'accueil de jour et 1 125 places d'hébergement temporaire.

Comme vous le savez, monsieur le député, je travaille actuellement à un plan de service à la personne qui comportera d'autres mesures en faveur des aidants naturels : eux aussi ont besoin, de temps en temps, de périodes où ils peuvent se ressourcer pour continuer à accompagner leurs proches.

Enfin, je viens de contresigner un décret relatif aux petites unités de vie, validé par le Conseil d'État le 4 janvier et qui permettra de financer les structures de moins de vingt-cinq places. Cette mesure très attendue sera donc opérationnelle dans les jours qui viennent.

Vous le voyez, les mesures prévues par le Gouvernement sont désormais concrètes. Nous ne pouvons attendre, car nos concitoyens ont besoin de places et d'accompagnement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Je me permets simplement de vous signaler l'inquiétude des personnels, notamment dans les EPHAD, où l'on demande une augmentation des moyens : la dépendance qui résulte de ce type de maladie pèse lourd sur les conditions de travail dans ces établissements. Bien qu'étant dans l'opposition, je reconnais que vous vous occupez remarquablement de ce dossier : le sujet, si angoissant pour de nombreuses familles, mérite d'être traité loin du bruit des questions d'actualité. Il s'agit de faire avancer une vraie cause.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État aux personnes âgées.

Mme la secrétaire d'État aux personnes âgées. Je vous remercie, monsieur le député. Comme vous le savez, la difficulté tient aussi à la formation : s'il faut financer des places, il faut aussi disposer de personnel formé. Nous travaillons donc sur la validation des acquis et nous annoncerons prochainement des mesures concernant la formation des aides soignantes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1008

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 421

Réponse publiée le : 19 janvier 2005, page 29

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 janvier 2005